Une image contenant Police, texte, logo, capture d’écran

Description générée automatiquementOutSiders Sàrl

Rue de l’Industrie 31

1630 Bulle

+41 (0)79 506 08 36

www.outsiders.swiss

Confidentiel

[Entité mandatrice]

[Titre, prénom, nom mandant]

[Adresse mandant]

ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES RISQUES

Réf : [SLP/24EPR/n° de facture] (à rappeler dans toute correspondance)

Dossier n° [ID dossier transmis]

Experte : Dre en criminologie Stéphanie Loup

Co-expert·e : [Prénom Nom, Titre]

Bulle, le [14 octobre 2024]

[Monsieur le Procureur],

Faisant suite à votre mandat du [JJ mois AAAA] dans [contexte indiqué dans le mandat], nous avons procédé à l’évaluation préliminaire des risques de :

**Nom Prénom** NOM Prénom

**Date de naissance** JJ.MM.AAAA

**Lieu de naissance** Ville/Canton

**Lieu d’origine** Ville/Canton

**Adresse** Domicilié à [Adresse de la personne expertisée], actuellement en détention à [Nom de l’établissement pénitentiaire]

# CONTEXTE DU MANDAT

Conçue dans une perspective d’aide à la décision en contexte dégradé (i.e. situation urgente, informations partielles), l’évaluation préliminaire des risques propose un éclairage criminologique synthétique de la vraisemblance que présente [XXX] d’adopter, à court terme, un comportement hétéro-agressif[[1]](#footnote-1). [S’agissant d’un éventuel comportement auto-agressif, XXX]

Sommaire et limitée dans le temps, la présente évaluation ne peut en aucun cas se substituer à une expertise criminologique complète des risques et des besoins, qui permet d’identifier des axes d’intervention et de prise en charge à plus long terme.

# MÉTHODE DE TRAVAIL

Notre rapport se fonde sur les informations suivantes :

* [Journal des communications de la Police cantonale (22.06.2024) ;
* Extrait du casier judiciaire suisse du prévenu (22.06.2024) ;
* Procès-verbal d’audition de police du prévenu (22.06.2024).]

Nous avons recouru à une analyse structurée et intégrée de l’ensemble des données récoltées, qui repose sur les indicateurs réputés, au regard de la littérature[[2]](#footnote-2), les mieux susceptibles de prédire un nouveau passage à l’acte violent. Dans le cas des risques que pourrait présenter [XXX], cette analyse a été effectuée par le biais de l’outil d’évaluation [ODARA[[3]](#footnote-3)/STATIQUE-99[[4]](#footnote-4)/VRAG-R[[5]](#footnote-5)]. Afin de mettre en lumière les aspects dynamiques et contextuels liés à la présente affaire, nous avons également recouru à la Pyramide des facteurs de risque[[6]](#footnote-6). À relever que la démarche évaluative a fait l’objet d’une approche par regards croisés, avec la participation d’un co-expert[[7]](#footnote-7).

# ANALYSE DES RISQUES

Au regard des grands domaines criminogènes[[8]](#footnote-8), il peut, à ce jour, être mis en lumière éléments saillants suivants.

[Concernant les **facteurs de risque**[[9]](#footnote-9), XXX]

[Concernant les **vulnérabilités**[[10]](#footnote-10), XXX]

[Concernant les **facteurs de protection**[[11]](#footnote-11), XXX]

[Concernant les **forces**[[12]](#footnote-12), XXX]

# BILAN

Au regard des éléments précités et des informations à disposition, [XXX]

[XXX] appartient actuellement à une catégorie d’individus pour laquelle les niveaux de risques de récidive violente peuvent être qualifiés de [XXX]. [Ce niveau implique un besoin d’intervention particulièrement élevé et soutenu, l’intéressé présentant des difficultés dans plusieurs sphères de vie.]

**[OU]**

[XXX] présente un score de [XXX] à l'ODARA. Cette valeur est la [XXX] des sept catégories de risque de cette échelle, ce qui implique une prise en charge de la situation qui devrait être d’intensité [faible/moyenne/élevée]. [XXX]% des hommes qui commettent des actes de violence à l'encontre de leur (ex-)partenaire entrent dans cette catégorie[[13]](#footnote-13). Ils présentent, à l’instar du prévenu, **un risque de récidive de violence conjugale de [XXX]% dans les cinq années**, dont il n’est en revanche pas possible de présumer de la gravité. Les éléments qui participent à l’explication de ce score [XXX]

Concernant les facteurs spécifiques liés à une récidive sexuelle, [XXX] apparaît présenter un niveau de risques qui se situe [XXX] comparativement à l’ensemble des auteurs d’infractions à caractère sexuel ayant eu affaire à la justice pénale[[14]](#footnote-14).

S’agissant des **mesures de supervision** à court terme qui pourraient être envisagées, [XXX]

Concernant les **mesures de traitement** qui pourraient être proposées à court terme, [XXX]

En espérant avoir répondu à votre demande et en restant à disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d’agréer, [Monsieur le Procureur], nos salutations distinguées.

[Insérer les signatures électroniques authentifiées]

|  |  |
| --- | --- |
| Dre en criminologie  Experte | Titre  Co-expert·e |

1. Par comportement hétéro-agressif, il faut entendre tout acte causant ou visant à causer des blessures physiques (y compris sexuelles) à autrui. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir not. Andrews, D. A., & Bonta, J. (2015). *Le comportement délinquant. Analyse et modalités d’intervention* (5e éd.). Paris : Presses de l’ENAP. [↑](#footnote-ref-2)
3. L’ODARA est une échelle actuarielle permettant d’évaluer les risques de récidive en matière de violence domestique. Elle présente l’avantage, comparativement à d’autres échelles, de pouvoir être utilisée sans rencontre entre l’expert·e et l’auteur·e présumé·e. Cf. Hilton, Z. (2021). *Domestic violence risk assessment. Tools for effective prediction and management* (2nd ed.). Washington : American Psychological Association. [↑](#footnote-ref-3)
4. Phenix, A., Fernandez, Y., Harris, A. J., Helmus, L. M., Hanson, R. K., & Thornton, D. (2017). *Statique-99R. Règles de cotation révisées - 2016* (P. Fournier, I. Barsetti & M. H. Dufresne, Trad.). Ottawa : Sécurité publique du Canada. [↑](#footnote-ref-4)
5. Quinsey, V. L., Harris, G. T., Rice, M. E., & Cormier, C. A. (2006). Violence risk appraisal guide (VRAG). *Dans* V. L. Quinsey, G. T. Harris, M. E. Rice & C. A. Cormier, *Violent offenders : Appraising and managing risk (*éd. 2e). Washington : American Psychological Association. [↑](#footnote-ref-5)
6. Jaccard, R. (2021). *Pyramide de facteurs de risque.* Neuchâtel : Éditions ISP. [↑](#footnote-ref-6)
7. Delacrausaz, P., & Gasser, J. (2012). La place des instruments d’évaluation du risque de récidive dans la pratique de l’expertise psychiatrique pénale : l’exemple lausannois. *L’information psychiatrique*, *88*(6), 439-443. // Delacrausaz, P., & Moulin, V. (2015). Réflexions sur le travail collégial en expertise psychiatrique. *Jusletter*, 27 avril 2015. [↑](#footnote-ref-7)
8. Andrews & Bonta (2015), *op cit*. [↑](#footnote-ref-8)
9. Un *facteur de risque* peut être défini comme un élément qui augmente la probabilité d’adoption d’un comportement délinquant ainsi que sa fréquence, sa persistance ou sa durée. Cf. Guay, J.-P., Benbouriche, M., & Parent, G. (2015). L’évaluation structurée du risque de récidive des personnes placées sous main de justice : méthodes et enjeux*. Pratiques Psychologiques, 21*(3), 235-257. [↑](#footnote-ref-9)
10. Nous entendons par *vulnérabilité* un élément de la vie ou la caractéristique d’un individu qui ne constitue pas un facteur de risque à proprement parler, mais qui peut péjorer sa situation, voire augmenter ses risques de passage à l’acte délinquant, si elle n’est pas gérée adéquatement. [↑](#footnote-ref-10)
11. Un *facteur de protection* peut être défini comme un élément prompt à prévenir l’adoption d’un comportement délinquant, tel que les potentialités du sujet et de son environnement ainsi que sa motivation au changement. Cf. De Vogel, V., de Vries Robbé, M., de Ruiter, C., & Bouman Y. H. A. (2011). Assessing protective factors in forensic psychiatric practice : introducing the SAPROF. *International Journal of Forensic Mental Health, 10*(3), 171-177. [↑](#footnote-ref-11)
12. Nous entendons par *force* un élément de la vie ou la caractéristique d’un individu qui n’est pas un facteur de protection à proprement parler mais qui peut, à condition d’être utilisée de manière adéquate, constituer une force et/ou un levier (notamment motivationnel) pour un individu, et ce, même si la situation présente des facteurs de risque. [↑](#footnote-ref-12)
13. [XXX]% des hommes composant l’échantillon de l’ODARA (i.e. ayant été dénoncés auprès de la police pour des faits de violence domestique) ont eu un score plus bas que le prévenu. [XXX]% ont obtenu un score plus élevé. Cf. Hilton (2021), *op. cit*. [↑](#footnote-ref-13)
14. Parmi l’échantillon normatif, *choisissez un élément* des auteurs d’infractions à caractère sexuel présentant des caractéristiques similaires à celles de [XXX] ont fait l’objet d’une nouvelle arrestation (ou condamnation) pour un délit sexuel dans les cinq années qui ont suivi leur mise en liberté. [↑](#footnote-ref-14)